

La consommation de cures thermales s'élève à 0,2 milliard d'euros en 2020. Les restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 ont beaucoup touché les centres thermaux, dont l'activité a fortement reculé (-57,7% en 2020).

La consommation de cures thermales en très fort recul en 2020

La consommation de cures thermales couvre l'ensemble des soins médicaux (médecins, infirmiers, auxiliaires médicaux, etc.) mais exclut l'hébergement. En 2020, les dépenses de cures thermales baissent fortement, de 57,7% en valeur et 58,1% en volume. Entre 2011 et 2019, ces dépenses avaient en moyenne augmenté de 2,5% par an en valeur (tableau 1).

Les cures thermales fortement touchées par les mesures sanitaires

Au cours de l'année 2020, les centres thermaux ont été fermés dans le cadre des restrictions sanitaires du 17 mars à la mi-juin, puis du 25 octobre jusqu'à la fin de l'année. Les curistes, habituellement très nombreux en automne, n'ont pas pu se rendre en cure thermique en fin d'année 2020. Aux mois de novembre et décembre 2020, l'activité était ainsi à l'arrêt (graphique 1).

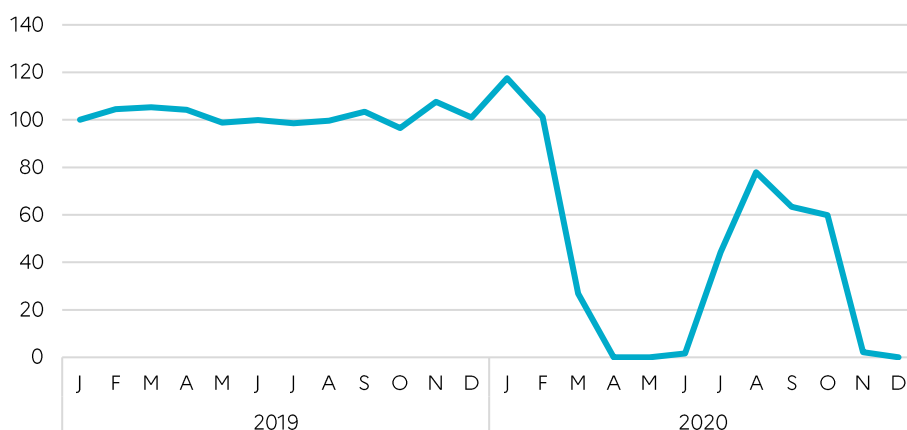
Tableau 1 Consommation de cures thermales

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020
Cures thermales	326	405	413	410	398	169
Évolution (en %)	1,1	4,4	1,9	-0,7	-2,9	-57,7
Prix (en %)	2,6	2,4	1,6	-0,1	0,5	1,0
Volume (en %)	-1,5	1,9	0,3	-0,6	-3,4	-58,1

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

Graphique 1 Évolution mensuelle de la dépense présentée au remboursement en cures thermales en France en 2019-2020



Note > Base 100 en janvier 2019. Données corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières (CVS-CJO).

Champ > Assurés du régime général, France métropolitaine.

Source > CNAM.

La Sécurité sociale finance plus de 75 % des dépenses en cures thermales

76 % de la consommation de cures thermales, est financée par la Sécurité sociale, un chiffre en augmentation légère mais continue depuis 2010 (74 %). 22 % des dépenses sont prises en charge par les organismes complémentaires, le reste à charge des ménages reste marginal.

Le nombre d'établissements thermaux reste stable

En 2019, 910 stations thermales sont en activité en France pour 110 établissements thermaux. 850 médecins exercent dans les stations thermales d'après le Conseil national des établissements thermaux (CNETH) et près de 600 000 curistes ont bénéficié de cures thermales. ■